

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 030 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 26 mars 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 26 mars 2012

● (1650)

[Traduction]

Le président (Monsieur Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Nous allons traiter la motion déposée par M. Donnelly le 29 février dernier:

Que, puisque la séparation de flotte et la politique de propriétaire opérateur sont critiques pour les communautés côtières et la protection des pêcheurs indépendants dans la pêche côtière, le comité réaffirme son support à la séparation de flotte et aux propriétaires opérateurs de navires de pêche côtière et s'oppose à l'élimination de cette politique.

Cette motion a été présentée par M. Donnelly. Voulez-vous en discuter?

Allez-y, monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Il y a lieu, je crois, de s'interroger. L'auteur de la motion demande que le comité réaffirme son appui. Il nous faudrait donc une sorte de résumé historique pour savoir quand et dans quel contexte le comité a appuyé ces politiques. La motion commanderait une étude plus poussée pour que nous puissions dire que ces politiques sont encore pertinentes. Si le comité a appuyé ces politiques et l'a indiqué dans un rapport il y a 10 ans, ce dont je ne suis pas certain, alors je crois qu'il faudrait y jeter un coup d'oeil et voir si c'est encore le cas. Je crois que nous allons devoir voter contre cette motion.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Monsieur MacAulay, nous vous écoutons.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Je suis tout à fait en désaccord avec M. Kamp. Il est bien au fait de ce que nous entendons présentement dans tout le pays et des inquiétudes qui existent parmi les pêcheurs côtiers, en particulier au Canada atlantique. Je crois que si le parti ministériel appuyait cette motion, cela rassurerait bien des gens — non seulement les pêcheurs, mais aussi les communautés qui sont très préoccupées. Ces gens savent ce qui va arriver si la politique du propriétaire-exploitant est éliminée. Si nous pouvions simplement réitérer cet engagement, nous pourrions plus facilement convaincre le ministre. Nous sommes ici pour donner notre avis.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement doit suivre nos conseils, mais je prie pour qu'il nous écoute si nous réaffirmons notre appui. Je vais certainement appuyer cette motion.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

La parole est à vous, monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Merci, monsieur le président.

J'appuie cette motion sans réserve. D'après les études que j'ai consultées, si la politique du propriétaire-exploitant et la politique de séparation des flottilles sont éliminées, il faudra voir ce que sera la

suite des choses et quel système nous allons mettre en place. Si nous adoptons le système qui existe actuellement en Colombie-Britannique pour la pêche du hareng, c'est-à-dire les contingents individuels transférables, on peut craindre ce que montrent les études sur la côte Ouest que j'ai consultées. Les grandes entreprises ou les grands transformateurs pourront accumuler des CIT au point où les pêcheurs et les membres d'équipage perdront leur indépendance et feront moins d'argent. Leurs revenus diminueront parce qu'ils devront payer des redevances.

C'est là probablement la plus grande inquiétude. Regardez ce qui se passe en Nouvelle-Zélande, par exemple, où des entreprises et des navires étrangers sont utilisés pour pêcher les quotas, parce que c'est la façon de faire la moins coûteuse; c'est très préoccupant aussi.

À une des extrémités de notre pays, on trouve un système de CIT, et nous croyons que si la politique est éliminée, un système semblable sera mis en place sur la côte Est. Dans cette éventualité, nous finirons par avoir des capitaines de salon, des gens ou des entreprises qui possèdent de nombreux permis, mais qui n'auront pas à pêcher les ressources. Nos pêcheurs et les membres d'équipage se retrouveraient dans une situation bien pire qu'actuellement.

Les communautés rurales de l'Est du Canada, en particulier à Terre-Neuve-et-Labrador, sont déjà mal en point. Elles sont déjà désespérées. Comme le ministre des Pêches l'a dit précédemment, l'industrie de la pêche est au bord du gouffre. Elle est au bord du gouffre et elle doit changer de bien des façons. Je ne suis pas personnellement contre le changement, mais il doit jouer en faveur de nos communautés côtières, de notre culture et de nos assises ainsi que de la population. Il ne peut pas profiter à seule partie, dans ce cas-ci les grands transformateurs ou les grandes entreprises. Ils ne peuvent être les seuls bénéficiaires. Le changement doit être positif sur le plan économique, mais il doit profiter à tous.

C'est pourquoi j'appuie fortement cette motion et j'encourage les députés d'en face à en faire autant.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Cleary.

Allez-y, monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Concernant l'origine de cette motion, le ministre a mené des consultations sur l'intention du gouvernement de moderniser les pêches. Les gens de la côte Est sont très inquiets de la façon dont cet exercice s'est déroulé. Les consultations ont en effet été menées sur invitation seulement, derrière des portes closes. Bon nombre de pêcheurs, des pêcheurs indépendants et autres, ont l'impression d'avoir être mis de côté. Ils ont le sentiment de ne pas avoir été inclus dans le processus de consultation, même s'il a été prolongé de quelques semaines ou de quelques jours.

J'ai demandé au ministre, en comité, de nous faire part de la liste des intervenants, s'il croyait que les pêcheurs avaient été consultés suffisamment. J'ai posé la même question aux pêcheurs lorsque je suis allé sur la côte Est tout récemment — en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. La grande majorité ont répondu qu'ils n'avaient aucunement été consultés. Ils n'ont pas l'impression d'avoir été inclus dans le processus de consultation et, chose encore plus importante, ils pensent que, si le ministre avait écouté ce qu'ils avaient à dire, il ne songerait aucunement à éliminer cette politique.

Ils craignent de perdre la politique de séparation des flottilles et du propriétaire-exploitant et de se retrouver avec ce qu'on a sur la côte Ouest, c'est-à-dire une concentration de grandes entreprises qui profitent d'un système de CIT, comme Ryan l'a mentionné. La ressource publique est devenue une ressource privée par l'attribution de CIT. On adopte un système de contingents individuels transférables, qui permet à ceux qui ont les poches les plus profondes de contrôler le fruit de la répartition des ressources. Il est clair que sur la côte Ouest, l'industrie de la pêche génère maintenant moins d'emplois et moins de salaires. Voilà la crainte que les gens de la côte Est ont exprimée.

Pour que les communautés de la côte Est n'aient pas le sentiment que le gouvernement emprunte cette direction — pour qu'elles aient le sentiment qu'elles ne seront pas mises de côté et qu'elles seront mises à contribution et consultées si des changements importants sont apportés —, nous devons manifester cet appui; du moins, le Comité des pêches et des océans doit montrer qu'il appuie cette politique. Nous devons recommander au gouvernement de maintenir cette politique.

Le verbe « réaffirmer » est là parce qu'il s'agit d'une politique de longue date. Sans mener d'autres études ou d'autres recherches, on présume que le comité n'a jamais eu de problème concernant l'élimination de la politique puisqu'il n'en a jamais parlé ou n'a jamais voulu la changer. On présume que le comité était d'avis que cette politique était pertinente.

À l'instar de mon collègue qui s'est exprimé tout à l'heure, je crois fermement que cette politique doit être maintenue. Nous parlons ici d'un mode de vie. Nous parlons d'un gagne-pain et d'emplois. Je me suis entretenu avec des personnes, en particulier sur la côte Est, mais les gens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ne sont pas les seuls à se faire entendre; il y a aussi des gens du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard. Même des personnes de la Colombie-Britannique sont intervenues pour dire que, selon leur expérience, si nous modernisons les pêches en éliminant cette politique et en permettant une concentration accrue des grandes sociétés dans le domaine des pêches, il y aura un impact très négatif.

Voilà pourquoi j'espère que le comité appuiera cette motion.

• (1655)

Merci.

Le président: Merci, monsieur Donnelly.

M. Kamp est le prochain intervenant.

M. Randy Kamp: Permettez-moi de clarifier une ou deux choses. Je ne suis pas député depuis très longtemps — depuis sept ou huit ans maintenant —, mais pour dire bien franchement, jamais, à ma connaissance, un changement n'a été proposé ou adopté sans qu'il y ait des gens qui disent ne pas avoir été consultés. Vous trouverez toujours des gens qui auront le sentiment de ne pas avoir été consultés, à moins que le ministre des Pêches ne s'adresse à eux à une date précise et leur demande: « Que pensez-vous de cela ? »

Monsieur Donnelly, lorsque vous vous êtes entretenu avec ces pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et d'autres régions des Maritimes, et de Terre-Neuve-et-Labrador, j'espère que vous leur avez demandé s'ils avaient pris le temps de répondre au processus de consultation qui a été en ligne pendant plusieurs semaines. Tout le monde a eu la chance de présenter un argumentaire réfléchi et convaincant sur la façon dont les pêches devaient être modernisées. Si ces gens voulaient faire valoir que ces politiques devaient être maintenues, ils ont certainement eu la chance de le faire. Ils n'ont pas été mis de côté.

Or, il y a beaucoup, beaucoup de pêcheurs — et je crois que vous en avez probablement rencontré — qui vivent pauvrement. Je ne crois pas qu'il faille s'en réjouir. Cela étant, les consultations visaient à déterminer si on pouvait changer la façon dont nous gérons ces pêches pour permettre à des personnes de prospérer, plutôt que de toucher un revenu à peine suffisant ou, dans de nombreux cas, de dépendre de l'assurance-emploi. Je crois que ce sont là des questions valables à poser, et c'est pour cette raison que la consultation a eu lieu.

Ce n'est pas clair pour moi, mais on pourrait penser, à la lecture de cette motion, que M. Donnelly préconise de mettre fin aux pratiques en Colombie-Britannique, où il n'y a aucune politique de séparation des flottilles ni aucune politique du propriétaire-exploitant. Pour cette raison seulement, je ne pourrais pas appuyer cette motion. Nous allons nous y opposer.

• (1700)

Le président: Merci, monsieur Kamp. Nous vous écoutons, monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur quelques affirmations faites par M. Kamp. L'honorable député a dit que les pêcheurs ont été consultés. D'après ce que je comprends, ces consultations ont été faites sur invitation seulement.

Il dit que les pêcheurs ont pu participer au processus de consultation par Internet. Or, je peux vous dire que je connais une foule de pêcheurs dans les collectivités rurales de Terre-Neuve-et-Labrador qui n'ont pas accès à Internet. C'était là une de leurs principales doléances: la consultation s'est faite sur invitation seulement. Oui, il y avait Internet, mais parmi les collectivités rurales de Terre-Neuve-et-Labrador, où vivent ces pêcheurs, un grand nombre n'ont toujours pas accès à Internet. Ils ne pouvaient donc pas participer à l'exercice.

Vous dites aussi qu'un grand nombre de pêcheurs vivent pauvrement à l'heure actuelle. C'est un fait. Vous avez absolument raison. Ils ne vivent pas richement. L'autre grand problème que nous avons, c'est que la plupart des jeunes hommes et des jeunes femmes ne veulent pas travailler dans le secteur des pêches. Rares sont les jeunes Terre-neuviens et Labradoriens qui veulent devenir pêcheurs de nos jours.

Toutefois, si les politiques du propriétaire-exploitant et de séparation des flottilles sont éliminées et que nous adoptons le système de CIT de la Colombie-Britannique, comme M. Donnelly le dit, retenez bien ceci: les pêcheurs et les membres d'équipage seront encore plus pauvres qu'ils ne le sont maintenant. Ils seront encore plus pauvres. Lorsqu'ils devront payer les redevances pour les permis qui seront accumulés — comme nous l'avons vu ailleurs —, leur situation sera pire.

Les pêcheurs sont pauvres. L'équation économique doit changer. Le secteur des pêches est au bord du gouffre, mais ce n'est pas là la solution.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Cleary.

D'autres veulent parler de la motion?

Allez-y, monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Pouvons-nous tenir un vote par appel nominal?

Le président: Oui. Nous tiendrons un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 5.)

Le président: Je vais demander au greffier de distribuer la prochaine motion à l'étude. Elle est présentée par M. MacAulay. Nous devons en faire d'autres copies.

• (1700) (Pause)

● (1705)

La motion a été présentée par M. MacAulay:

étant donné que la pêche semi-hautière et la pêche sur le littoral pratiquées sur la côte Est du Canada reposent sur les politiques de séparation des flottilles et de propriétaire-exploitant et que l'élimination de ces politiques causerait un tort irréparable à l'industrie de la pêche et à des centaines de localités côtières, le Comité permanent des pêches et des océans entreprenne immédiatement une étude, notamment des déplacements afin d'entendre en audience les intervenants concernés du Canada Atlantique, sur les conséquences de l'élimination des politiques sur l'économie, la société et la culture, ainsi qu'une analyse comparative d'autres territoires où de telles politiques n'existent pas ou n'existent plus comme la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Zélande et la Norvège.

Vous avez entendu la motion de M. MacAulay.

Voulez-vous en discuter?

Nous vous écoutons, monsieur MacAulay.

• (1710)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'espère obtenir l'appui du comité pour faire en sorte que les pêcheurs de la côte Est du pays aient la chance d'être entendus.

J'ai voyagé, bien sûr, dans ma propre province et j'ai rencontré de nombreux groupes en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Hier, j'ai assisté à la réunion de l'Union des pêcheurs des Maritimes, au Nouveau-Brunswick, et je me suis entretenu avec beaucoup de pêcheurs et des représentants des organisations de pêcheurs. Je crois comprendre que 35 organisations du secteur des pêches ont signé une pétition pour signifier leur totale opposition à l'élimination de la politique du propriétaire-exploitant et celle de la séparation des flottilles.

Je ne connais aucun groupe de pêcheurs qui appuie l'élimination de ces politiques. Ce que les pêcheurs me disent, c'est qu'ils constatent que les dirigeants des sociétés semblent très au fait de ce qui est en train de se produire. Ils écrivent même des lettres dans les journaux pour souligner l'importance de l'abolition de ces politiques, ce qui fait craindre aux pêcheurs que la décision ne soit déjà prise. En fait, les pêcheurs me disent qu'ils ont une ressource qui suscite la

convoitise des grandes entreprises, et ils espèrent ardemment que le gouvernement ne va pas leur donner.

Ils ont entendu parler de cette consultation sur la modernisation des pêches. Eh bien, voici une chance. Si notre comité ou le gouvernement veut savoir ce que les pêcheurs ou l'ensemble des communautés ou des gens qui vivent dans l'Est du pays pensent de l'élimination de ces politiques, alors je ne vois aucune raison de ne pas nous déplacer, et je pense qu'il est très important de le faire avant que la décision ne soit prise.

La raison d'être de notre comité est de conseiller le gouvernement sur les décisions qu'il doit prendre. Le ministre ou le gouvernement n'est pas tenu de suivre les conseils du comité, mais ce que peut faire le comité, c'est d'aller entendre les gens qui sont directement touchés par cette mesure. Ce ne sont pas seulement les travailleurs des pêches; c'est beaucoup plus que cela. Ce que cette mesure entraînerait dans ma région — et nous espérons ardemment que cela ne se produira pas —, c'est l'élimination des communautés, puisque nous savons ce qui s'est produit sur la côte Ouest.

Je ne veux pas m'inscrire en faux — je vous demande d'appuyer cette motion —, mais je ne dirais pas que les pêches sont complètement fichues. Certaines personnes en vivent bien et ne souhaitent pas une mainmise des grandes entreprises. Si vous donnez cela aux grandes sociétés, elles peuvent contrôler une petite portion de l'industrie des pêches et toute la vente au détail, ce qui signifie qu'au bout du compte, elles auront le contrôle de tout. Quand vous décidez du prix et d'une partie de la production, vous contrôlez rapidement toute la production. C'est ce que j'ai entendu lorsque j'ai parcouru le Canada Atlantique, et ils ont certainement...

L'Union des pêcheurs des Maritime est prête à discuter de bien des choses, comme elle l'a fait par le passé, mais ses membres ont indiqué très clairement, hier, que les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation des flottilles n'étaient pas négociables. Ils ont indiqué également qu'au fil des ans, les pêches ont beaucoup changé. Pensons à la pêche au homard, avec les limites de casiers, les dispositifs d'évasion, la taille des casiers et les nombreuses choses qu'ont faites les pêcheurs. S'il faut apporter un changement, on devrait peut-être songer à la rationalisation du secteur des pêches.

C'est inadmissible d'enlever les pêches aux entrepreneurs privés de l'Est du Canada pour les donner aux grandes sociétés, et c'est exactement ce que vous faites si vous éliminez les politiques de séparation des flottilles et du propriétaire-exploitant. C'est pourquoi j'exhorte le comité: pouvons-nous au moins entendre ce que ces gens ont à dire?

Comme on l'a mentionné, et comme M. Sopuck l'a indiqué sur un autre sujet, le développement économique est vital dans ces régions. Eh bien, je peux vous assurer que, dans mon coin de pays, aussi longtemps que je vivrai et que toutes les personnes présentes ici vivront, si ces politiques sont éliminées, aucune autre politique de développement économique ne pourra nous ramener ne serait-ce qu'à mi-chemin d'où nous sommes présentement. Ce sera la fin de tout.

 \bullet (1715)

J'exhorte le comité à y réfléchir sérieusement et à prêter au moins une oreille aux gens.

Merci.

Le président: Merci, monsieur MacAulay. Nous vous écoutons, monsieur Kamp.

M. Randy Kamp: Merci, monsieur le président.

Je remercie M. MacAulay pour ses commentaires. Il est clair que la chose lui tient à coeur.

Permettez-moi de dire, dès le départ, qu'en ce qui concerne la motion précédente et celle-ci, les députés de ce côté-ci ne préconisent ni le maintien ni l'abandon de ces deux politiques ou d'autres.

J'ai deux réserves à propos de cette motion. Premièrement, l'essentiel de la motion repose sur les mots « entreprenne une étude ». J'hésite toujours à entreprendre une étude lorsqu'on me dit ce qu'en devraient être les résultats. C'est ce que dit cette motion: que l'élimination de ces politiques causerait un tort irréparable aux localités côtières, et qu'il faut donc étudier la situation.

Il me semble que, pour être valable, une étude doit être menée dans un esprit d'ouverture. Ce n'est pas ce qui se dégage de cette motion. Si la motion portait sur la viabilité économique des pêches, la prospérité du secteur, les défis qu'un grand nombre de pêcheurs, hommes et femmes, doivent relever du fait qu'ils sont incapables de gagner leur vie sans l'aide du gouvernement, ce serait une étude que je serais intéressé à entreprendre à un moment donné, lorsque notre calendrier nous le permettrait. Toutefois, il ne me suffit pas de dire que ce sont d'excellentes politiques, qu'il faut les conserver et que nous devons aller en parler aux gens.

Deuxièmement, la motion présuppose l'issue des consultations du ministre. Or, ces consultations ont pris fin il y a quelques semaines seulement. Nous ne savons même pas quels pourraient en être les récultots

Cela étant, nous allons voter contre cette motion; toutefois, lorsqu'on aura fait la synthèse et l'analyse des consultations, si M. MacAulay est encore préoccupé par cette question, je lui conseillerais de présenter une meilleure motion, mais semblable, pour nous permettre d'envisager une étude qui inclurait cet aspect, sans nécessairement présupposer de ses résultats. Je l'encouragerais dans ce sens.

Entre-temps, nous allons voter contre cette motion.

(1720)

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Allez-y, monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord avec M. MacAulay. J'appuie sa motion et je le remercie de l'avoir présentée maintenant. J'ajouterais que le nombre d'organisations de pêcheurs qui appuient cette motion et qui sont en faveur du maintien de cette politique a augmenté; en effet, on en compte maintenant 39. Si je ne m'abuse, elles représentent environ 25 000 personnes, du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et même de la Colombie-Britannique.

Ce n'est pas seulement l'Union des pêcheurs des Maritimes. Il y a aussi la FFAW et la Eastern Shore Fisherman's Protective Association. C'est une longue liste d'organisations qui sont extrêmement inquiètes non seulement à cause de la menace et de la possibilité de perdre cette politique, mais aussi à cause du manque de consultation. Je ne saurais trop le dire. Elles n'ont pas l'impression d'avoir été mises à contribution.

Monsieur Kamp, je comprends ce que vous avez dit tout à l'heure à propos des gens qui ont le sentiment de ne pas être inclus dans le processus de consultation. Je suis d'accord pour dire qu'il y aura toujours des personnes qui diront ne pas avoir été consultées suffisamment ou ne pas avoir eu la chance d'être entendues. Or, lorsque la grande majorité des personnes à qui je parle disent à l'unisson qu'on ne les a pas écoutées, qu'on ne les a pas consultées correctement, en tant que politicien, je leur prête une oreille très attentive, puisqu'il s'agit d'un message très important et très fort.

C'est ce qu'on m'a dit haut et fort lorsque j'ai effectué ma dernière tournée sur la côte Est. Ces gens étaient extrêmement inquiets de perdre cette politique, de perdre leur mode de vie, de ne plus pouvoir participer à l'économie comme ils ont le sentiment de le faire.

Certains d'entre eux vivent bien, mais d'autres vivent modestement et d'autres encore éprouvent des difficultés. Ils veulent tout de même avoir la possibilité de participer à ce mode de vie qui a été transmis de génération en génération. Ils veulent poursuivre ce mode de vie, et je crois qu'il revient au gouvernement, ou aux députés, de favoriser et de chercher des politiques qui visent à améliorer ce mode de vie, et non l'inverse.

Je crains que si nous éliminons cette politique, si nous agissons à l'encontre de l'objectif de cette politique, nous irons dans le sens contraire des gens avec qui je me suis entretenu, et dans le sens contraire du message lancé par ces 25 000 personnes. Et elles ne sont pas les seules. Je sais qu'il y en a beaucoup plus; ce n'est que le début du mouvement qui s'organise contre cette soi-disant modernisation du secteur des pêches.

Ce qu'on m'a dit, c'est qu'il n'y a rien de moderne dans le système féodal. Voilà ce que pensent certaines personnes que j'ai rencontrées. Elles croient que nous nous dirigerons vers un tel système si nous cédons le secteur des pêches aux grandes entreprises. Elles croient qu'elles deviendront les serfs des grandes sociétés. Ce sont des mots très lourds de sens. C'est avec cette ardeur et cette passion que les gens m'ont parlé lors des visites que j'ai effectuées dans un certain nombre de localités de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Je sais que j'aurais pu mener de plus amples consultations, mais durant cette courte période et dans ces quelques endroits seulement, c'est le message que j'ai entendu haut et fort. Je ne sais pas comment il se fait que le ministre ne l'a pas entendu s'il a mené des consultations légitimes. Si c'est le cas, comment ne peut-il pas conclure que nous devons maintenir cette politique?

● (1725)

Si le gouvernement envisage d'éliminer la politique et d'abandonner le mode de vie du pêcheur indépendant, du propriétaire-exploitant, alors je crois qu'il faut effectivement mener une étude et qu'il est impératif de le faire maintenant.

Je souscris à la motion qui nous est présentée, et nous allons l'appuyer.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Donnelly.

Monsieur Cleary, la parole est à vous.

M. Ryan Cleary: Merci, monsieur le président.

J'appuie la motion sans réserve. Je crois qu'il s'agit d'une excellente motion et qu'il faut l'adopter. J'aimerais faire écho aux propos de M. Donnelly également.

Quand il est question du secteur des pêches de Terre-Neuve-et-Labrador, je deviens émotif. Je ne devrais pas l'être autant. On devrait s'en tenir aux faits et à la raison, mais je me laisse emporter par mes émotions.

En voici la raison: avant de devenir politicien, j'étais journaliste. J'ai grandi dans de petits villages isolés de Terre-Neuve, à Riverhead et Harbour Grace. J'ai obtenu mon diplôme en 1984. Sous la photo de l'album des finissants, on avait écrit le mot « ambition »; pour moi, on avait écrit « journaliste », et c'est ce que je suis devenu.

En journalisme, on vous donne des secteurs à couvrir: les tribunaux, la santé. Pour ma part, je couvrais le secteur des pêches. C'était tout ce que je voulais faire, parce que c'était le milieu dans lequel j'avais grandi.

Lorsque j'étais enfant, la pauvreté sentait le poisson, et cela me déplaisait. Aujourd'hui, il n'y a plus aucune odeur, puisqu'il n'y a plus de poisson.

Je suis devenu journaliste et on m'a confié le secteur des pêches. Je me souviens d'avoir été présent dans la salle avec John Crosbie, en 1991, lorsqu'il a mis un terme à la pêche de la morue du Nord. J'étais assis juste devant lui. J'étais toujours parmi ceux qui s'assoyaient dans la première rangée, surtout lorsqu'il était question de sujets qui me tenaient à coeur. J'ai regardé Crosbie annoncer le moratoire, alors que des pêcheurs de Petty Harbour, une localité dans ma circonscription, tentaient de s'introduire dans la salle. Ils n'ont pas pu le faire, parce qu'il y avait une porte entre les barreaux de métal. Ils ne pouvaient pas entrer.

Je me souviens que Crosbie a dit que le moratoire sur la pêche durerait deux ans. Ce qui troublait le plus les pêcheurs, c'était le montant des indemnités qu'on leur accordait. Je crois que, lorsque l'annonce a été faite, c'était 215 \$ par semaine. C'était ce que ces pêcheurs, qui avaient travaillé toute leur vie comme pêcheurs, allaient recevoir. Ils étaient frustrés.

Puis est arrivé un moment dans ma vie de journaliste où j'ai voulu devenir politicien. J'étais d'avis que les politiciens que je côtoyais ne faisaient pas bien leur travail, et j'ai voulu voir si je pouvais faire mieux. C'est pour cette raison que je suis entré en politique.

Me voici donc. Le moratoire sur la pêche de la morue du Nord a été imposé il y a 20 ans. Nous avons perdu 80 000 personnes; vous avez bien entendu, 80 000 personnes. Aujourd'hui, nous avons des localités qui sont destinées à mourir; il n'y a rien à ces endroits. Vingt ans se sont écoulés et il n'y a eu absolument aucun rétablissement de la pêche. Les stocks sont dans un aussi piètre état qu'ils l'étaient il y a 20 ans.

J'ai parlé précédemment de l'absence de plan de reconstitution et de cibles de rétablissement. C'est ridicule. J'ai publié la semaine dernière un communiqué de presse rapportant les propos de M. Jeff Hutchings, un éminent scientifique spécialiste de la morue au Canada. Il expliquait pourquoi il était d'accord avec moi pour exiger une enquête. Il faut un plan de reconstitution et des objectifs de rétablissement. C'est ridicule qu'il n'y en ait pas.

Nous sommes ici aujourd'hui et il n'y a eu aucun rétablissement des stocks. Nous avons perdu 80 000 personnes; notre culture, notre base économique, l'assise économique des localités rurales de Terre-Neuve-et-Labrador n'existent pas. La seule chose à laquelle nous pensons, c'est la vie après le pétrole, parce que c'est la grande

inconnue. On ne sait pas ce que sera la vie après le pétrole. À part le pétrole, pour les localités rurales de Terre-Neuve-et-Labrador, il y a des emplois en Alberta qui ont généré beaucoup d'argent — si vous voyez de nouvelles maisons et de nouvelles voitures, c'est à cause des emplois en Alberta. Cela mis à part, les gens ne savent pas sur quoi reposera notre économie après le pétrole. Nous ne savons pas.

Nous voilà donc maintenant. Je sais que le ministre était ici il y a quelques semaines. Il a dit la semaine dernière que c'était hypothétique, mais c'est plus que cela. Nous savons que le gouvernement conservateur y songe sérieusement.

Si vous éliminez la politique du propriétaire-exploitant et celle de la séparation des flottilles et que nous adoptons un système de CIT semblable à celui qui existe en Colombie-Britannique, ce sera la fin de ce qui reste du secteur des pêches. On éliminera les pêcheurs indépendants. On ne peut pas laisser faire cela. On ne le peut pas.

M. MacAulay a parlé d'une étude. Je comprends ce que vous dites, monsieur Kamp; vous n'aimez pas le fait que cette motion commence par une conclusion, à savoir que l'élimination de ces politiques causerait un tort irréparable, et je peux comprendre votre point de vue: on tire une conclusion avant même d'avoir effectué l'étude. Toutefois, cette situation doit être examinée.

(1730)

Comme je l'ai dit précédemment, les consultations qui ont eu lieu ont été faites sur invitation seulement. Les pêcheurs ne peuvent pas utiliser Internet. C'est impossible pour un grand nombre de pêcheurs, qui vivent dans les localités rurales de Terre-Neuve; ils n'ont pas Internet. L'élimination de cette politique aurait un impact aussi important que le moratoire imposé sur la pêche de la morue.

Le président: Monsieur Cleary, puis-je vous demander de conclure? Le temps s'écoule, et M. MacAulay se trouve sur la liste des intervenants. J'aimerais lui donner une chance de parler.

M. Ryan Cleary: Mon temps de parole est-il limité, monsieur le président?

Le président: Oui. Nous avons une limite de temps pour notre comité. Nous devons mettre la motion aux voix avant la fin de la séance.

M. Ryan Cleary: Je suis désolé. Il n'est que 16 heures, n'est-ce

Le président: Non.

M. Ryan Cleary: Pour résumer, je crois avoir dit assez clairement pourquoi c'est important. J'implore les députés d'en face de reconsidérer la question. Si vous vous apprêtez à voter contre cette motion, je vous prie d'y réfléchir encore.

Le président: Merci, monsieur Cleary.

Monsieur MacAulay, je vous demande d'être bref.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président. Je sais que nous avons peu de temps, mais il y a une différence entre la pêche à la morue et certaines pêches côtières, en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans la zone 24, les homards se portent bien, et dans la zone 26A, la situation était bien meilleure l'an dernier. Tout ce que cette mesure peut faire, c'est de déposséder les propriétaires-exploitants de certaines pêches très lucratives pour les mettre entre les mains des grandes sociétés. Tout ce que je demande, c'est que le comité écoute les gens qui dépendent directement de ces deux politiques.

Je vous remercie, monsieur le président, de votre temps.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Êtes-vous prêts à vous prononcer?

L'hon. Lawrence MacAulay: J'aimerais que l'on tienne un vote par appel nominal, encore une fois.

Le président: Oui, je m'y attendais, monsieur MacAulay. Merci.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 5.)

Le président: Puisqu'il n'y a pas d'autre question à traiter, la séance est levée.

POSTE > MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid **Lettermail**

Poste-lettre

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services Public Works and Government Services Canada Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone: 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur: 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca